

que je prétendais, dans cette circonstance, c'est que ces hommes ne devraient pas être employés, que d'autres devraient être employés à leur place.

M. INGRAM : Et qu'on n'employait pas les hommes qu'on devait employer et qu'on en employait un trop grand nombre ; c'est à cela que l'honorable ministre s'oppose. J'imagine qu'on n'employait pas les hommes qu'il aurait fallu employer.

L'honorable M. EMMERSON : Je prétendais qu'il ne fallait pas employer des hommes qui étaient traîtres au ministre. Je prétendais que le ministre était entouré à cette époque d'hommes qui le trahissaient et qui trahissaient l'administration. Ils n'y sont plus.

M. INGRAM : Mon honorable ami se trouve à s'avancer sur un terrain dangereux. Si je ne me trompe, il a fait lui-même un petit voyage à Moncton, et dans cette circonstance il n'agissait pas en homme loyal.

M. ARMSTRONG : Qu'est-ce que le ministre entend quand il parle de traîtres ?

M. INGRAM : Quand l'honorable ministre parle d'un traître, il entend quelqu'un qui se rend d'Ottawa à Moncton en vue d'engager quelque autre à dérober un document qu'il se fait remettre. Armé de ce document, il revient à Ottawa, fait montre de bon sentiment envers le ministre de Chemins de fer d'alors, tout en réservant pour une occasion favorable cette arme secrète qu'il s'est procurée contre lui. Est-ce là la sorte d'hommes qui devraient entourer le ministre des Chemins de fer et Canaux ? Puis il y a la question des traverses. Il est bien connu que l'honorable député ne saurait guère se vanter de trop de fidélité envers l'ancien ministre des Chemins de fer. Je cite simplement cet exemple. Comme il sait lui-même ce que c'est que de manquer de fidélité, il se préoccupe plus particulièrement de n'être pas entouré lui-même d'employés de chemins de fer infidèles. Je suis entièrement de l'avis de l'honorable ministre, et tant qu'il se bornera à destituer des employés infidèles je suis prêt à l'appuyer. S'il trouve quelque employé de l'Intercolonial profitant de sa position pour entraver le bon fonctionnement du chemin de fer au point de vue de l'intérêt public, pour ma part, j'approuverai l'honorable ministre de le destituer. Mais s'il le destitue simplement parce que cet homme ne partage pas ses propres opinions politiques, je le combattrai. Ce n'est pas pour cette raison que nous nous plaignons. L'honorable député de Pictou (M. Bell), qui était dans le comté de Guysborough, à l'époque de cette élection partielle, a déclaré, a fait une déclaration en cette Chambre par rapport à certains employés du gouvernement qui se mélaient d'élection. Lorsqu'il mentionne certains noms, comme celui de M. Kirk, nous voyons le député de Guysborough (M. Sinclair) s'agiter beaucoup ; il prend la parole et conteste l'affirmation. Mais le député de

Guysborough n'a pas dit un seul mot des neuf autres employés. Que dit-il de M. LeBlanc ? Que dit-il de ces deux hommes du nom de People ? Que dit-il de Crittenden, des deux McGuire, de Reeves, de Marr et de Grant ? L'honorable député prétend-il que ces hommes ne se sont pas mêlés de cette élection ? Il n'ose pas le nier ; il n'ose pas consigner une déclaration dans ce sens dans le volume des débats. Mais quand il trouve une bonne occasion de faire une dénégation il se hâte de la faire. L'honorable député s'est mis en étrange posture. Il n'a pas mis le ministre des Chemins de fer en mesure de savoir si sa déclaration est exacte ou non ; par conséquent nous avons le droit de supposer que ces neuf employés du gouvernement se sont mêlés de l'élection de Guysborough.

M. BELL : Et ce n'est là qu'un département.

M. INGRAM : Le gouvernement actuel se prépare des difficultés. Nous voyons d'abord le département de l'Agriculture s'ingérant dans l'administration du département de la Milice. Puis, nous voyons le ministre des Chemins de fer à peu près dans la même passe.

Au lieu de s'en rapporter à son gérant général, au lieu de transmettre ses ordres directement du bureau central à son administrateur à Moncton et de laisser celui-ci agir librement et exploiter les chemins de fer de l'Etat sans ingérence de la politique, sauf à répondre au ministre de sa gestion, le ministre lui-même entrave cette gestion en permettant à la politique de s'y immiscer. De cette manière il met son gérant général dans une situation fautive. C'est la situation dans laquelle se trouvera cet administrateur quelque capable qu'il soit. Prenez l'administrateur de chemin de fer le plus habile de l'Amérique, mettez M. Hays du Grand Tronc, à la tête de l'administration des chemins de fer de l'Etat dans notre pays ; qu'en résulterait-il ? Le résultat sera exactement le même que nous avons aujourd'hui : un déficit considérable sur ces chemins de fer. La seule manière dont vous puissiez arriver à éviter ce résultat, c'est en laissant à l'administrateur du chemin de fer pleine liberté d'action, tout en le tenant responsable de ses actes administratifs. Quand vous aurez adopté cette ligne de conduite, vous aurez un excédent au lieu d'un déficit ; et c'est ce que le peuple désire. Je déclare hardiment aujourd'hui que c'est par suite de l'ingérence de la politique de parti que nous subissons ces déficits d'année en année. Ce n'est pas que la gestion soit mauvaise ; c'est que l'administrateur est empêché d'agir, de telle sorte qu'il lui est impossible d'administrer ce chemin comme il devrait l'être. Je regrette qu'un fonctionnaire soit placé dans cette position embarrassante. Les fonctionnaires chargés de l'administration de ce chemin sont gênés à tous les pas ; ils sont contrecarrés par l'ingérence des politiciens ; ils n'ont pas leur liberté d'action.